



**ACTION
1**

L'AIDE AU RÉPIT

Une aide pour souffler en cas d'épuisement

LA MSA AGIT POUR PRÉVENIR LE MAL-ÊTRE AGRICOLE



L'essentiel & plus encore

La MSA propose depuis janvier 2017 une aide pour faire face à l'épuisement professionnel des actifs agricoles : exploitants, salariés agricoles, conjoints collaborateurs, aidants familiaux...

L'épuisement professionnel, ou burn out, se traduit par un épuisement émotionnel, physique et psychique.

L'aide au répit permet d'accéder à un temps de pause dans son activité pour prendre soin de soi et de ses proches. Elle comprend un accompagnement humain et financier pour apprendre à mieux gérer son stress, reprendre sa santé en main, partir en vacances ou participer à des activités de loisirs avec ses proches.

Les actions de répit peuvent prendre la forme d'ateliers pour aider à se relaxer, de séances avec un psychologue, d'une participation à un groupe de paroles, d'un temps pour réaliser un bilan de santé ou pour rénover son logement.... Le plan d'accompagnement est construit sur mesure avec chacun.

Pour les exploitants, un remplacement temporaire sur l'exploitation pendant 7 à 14 jours, renouvelable une fois, est organisé avec le service de remplacement et pris en charge partiellement ou totalement par la MSA.

❖ Le travailleur social, la porte d'entrée

Pour déployer l'aide au répit, la MSA s'appuie sur ses services d'Action sanitaire et sociale.

Les travailleurs sociaux de la MSA évaluent les situations des actifs agricoles en épuisement professionnel et leur proposent, le cas échéant, de bénéficier du dispositif avec pour chacun un plan d'actions personnalisé.

❖ Plus de 3 000 bénéficiaires chaque année

Chaque année, plus de 3 000 actifs agricoles bénéficient de l'aide au répit pour souffler et prendre soin d'eux.

❖ Comment nous accompagner ?

L'aide au répit a vocation à limiter les risques de burn out chez les actifs agricoles. Elle permet aux bénéficiaires de prendre une pause et d'être accompagnés pour surmonter leurs difficultés.

Pour davantage faire connaître ce dispositif, la MSA compte sur l'action de ses partenaires pour l'aider à identifier les exploitants et salariés concernés et les orienter vers les équipes MSA dédiées.

Le programme « Prévention du mal-être agricole » de la MSA

La MSA, de par sa proximité avec les populations agricoles, est mobilisée depuis de nombreuses années pour la prévention et l'accompagnement du mal-être.

Son programme « *Prévention du mal-être agricole* » est composé d'actions nationales et locales pour prévenir le risque, détecter et accompagner les personnes en situation de fragilité.



L'essentiel & plus encore